



ADDIS ABABA

CONSEIL DES MINISTRES

Dix-septième session ordinaire

Addis Abéba, Juin 1971

CM/410

L'OUA ET LES ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES
AFRICAINES



CMO 410

MICROFICHE

1. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA réunis en mai 1963 se déclaraient convaincus que la rencontre des jeunes des pays africains était l'un des moyens de susciter une meilleure compréhension réciproque et contribuer à la réalisation de l'Unité Africaine. Ils décidèrent l'établissement des programmes détaillés en vue d'une amélioration des conditions sociales et du renforcement de la collaboration des pays africains entre eux grâce entre autres, à la création d'une organisation africaine de la jeunesse, à l'instauration d'une union africaine du scoutisme, à l'organisation d'un jamborée annuel continental et, enfin, à l'organisation de Jeux Olympiques africains annuels. Le souci manifeste des fondateurs de notre Organisation était d'associer à l'oeuvre de l'Organisation intergouvernementale qu'est l'OUA toutes les forces vives du Continent en vue de la réalisation des objectifs de l'OUA.

2. En abordant ainsi le problème de la jeunesse dès le premier moment de la naissance de l'OUA, les responsables politiques africains témoignent leur conviction que ce sont les jeunes qui, dans les décennies à venir, assureront la relève et, ^{seront} par conséquent, responsables du progrès économique et politique, culturel et social de leurs pays. Cela prouvait aussi la préoccupation des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA quant à la grave situation que représente le nombre sans cesse croissant des jeunes.

3. En effet, on estime que dans les pays en voie de développement, les jeunes représentent 50 à 60 % de l'ensemble de la population. Les établissements d'éducation traditionnelle et les institutions de formation ne peuvent assurer des services à la jeunesse en raison de la structure de leur administration, du manque d'enseignants et des locaux. Un nombre considérable d'enfants en âge d'être scolarisés ne peuvent poursuivre leurs études en raison de la pénurie de places dans les écoles. Parmi ceux

./..

(1) - Non compris les syndicats qui font l'objet d'une étude distincte.

qui s'inscrivent dans les établissements scolaires, un grand nombre quittent prématurément l'école pour rechercher des emplois difficiles à trouver, pour ne rien dire du fait que ces jeunes ont peu de qualification à offrir dans les emplois productifs. Nombre de ceux qui achèvent leurs études primaires s'installent pour mener une existence précaire. Et enfin, des possibilités d'emploi ne peuvent être offertes à tous ceux qui ont achevé leurs études secondaires.

4. Une telle situation ne peut à longue échéance que mener à la formation de couches sociales inadaptées dans la population et accentuer de ce fait un clivage dangereux entre les générations. La formidable nature de la question de la jeunesse et les efforts qu'il y a lieu de déployer à temps pour lui accorder une certaine priorité dans la planification nationale et interafricaine étaient donc bien évidents pour les fondateurs de l'OUA.

5. La Commission économique et sociale de l'OUA exprima, par sa résolution ECOS/19/Res. 5 (I), le souhait que toutes les organisations africaines de jeunesse soient placées sous l'égide de l'OUA. La Commission demandait une reprise immédiate de la Panafricaine des jeunes à laquelle devaient participer les jeunes de tous les Etats membres. De l'avis des participants à cette première session de la Commission, la Panafricaine des jeunes devait être chargée de susciter une union estudiantine panafricaine, d'harmoniser et de coordonner les diverses activités culturelles et les mouvements d'éducation de jeunesse en plein air et, enfin, d'organiser les chantiers interafricains et internationaux de jeunesse pour le travail bénévole.

6. Deux années plus tard, la Commission revint sur cette question et donna mandat au Secrétaire général de l'OUA de convoquer, avant la fin de juin 1965 une conférence des responsables des organismes nationaux d'assistance à la jeunesse dans

les Etats membres de l'OUA. Le Secrétariat du Mouvement Panafricain de la Jeunesse et de la CEA devaient prendre part à cette Conférence. Parmi les questions qui devaient figurer à l'ordre du jour, il conviendrait de mentionner la préparation d'un nouveau Statut pour une organisation panafricaine de la jeunesse dans le cadre de la Charte de l'OUA. La Conférence ainsi projetée, comme la plupart des réunions de l'OUA, n'eut pas lieu pour des raisons qui sont bien connues.

7. Il y a lieu de mentionner d'abord les difficultés financières en ce qui concerne le financement de la réunion, puis le manque de collaboration entre les Etats membres et le Secrétariat général qui, à cette époque, caractérisait nos relations. Néanmoins, le Secrétaire Général s'est efforcé, en dépit de tous les obstacles, d'établir des rapports avec certaines des organisations non-gouvernementales africaines en vue de leur donner l'occasion d'apporter leur contribution aux efforts que déploient les dirigeants africains pour le développement harmonieux de notre Continent. On citera le Mouvement Panafricain de la Jeunesse, le Conseil Supérieur du Sport en Afrique et la Conférence des femmes africaines. Ces organisations ayant obtenu du Conseil des Ministres de l'OUA le Statut d'observateurs entretiennent actuellement d'excellentes relations de coopération avec le Secrétariat général de l'OUA. Celui-ci se trouve ainsi en mesure de suivre de près leurs activités et il les associe, en retour, à celles des activités de l'OUA qui rentrent dans le cadre de leur compétence.

8. Il serait peut-être intéressant de rappeler que le Mouvement Panafricain de la Jeunesse qui a son siège à Alger, s'est assigné entre autres objectifs celui de galvaniser la jeunesse dans le but de lui faire prendre davantage conscience de ses problèmes et de ses responsabilités vis-à-vis de la société nationale et de l'amener à progresser sur la voie d'une politique sociale du développement du Continent et de son Unité. C'est en effet, ce qui ressort du préambule de son programme :

"Expression authentique des légitimes aspirations de la Jeunesse africaine, le Mouvement Panafricain de la Jeunesse est une organisation révolutionnaire, fondamentalement anti-colonialiste, anti-néocolonialiste et anti-impérialiste,

Vaste rassemblement des organisations africaines, le MPJ entend galvaniser leurs énergies et leur faire pleinement et efficacement leur rôle d'avant-garde des forces du progrès en Afrique. Dans cette perspective, le MPJ doit, en toute priorité, inscrire son action dans celle plus vaste de nos peuples, pour la libération et l'unité du Continent".

9. On voit ainsi que la jeunesse africaine aspire réellement à la liberté et à l'unité et qu'elle est prête à assumer la part de responsabilités qui lui revient au sein de la société nationale et panafricaine. Il conviendrait que les organes politiques de l'OUA étudient les moyens les meilleurs d'accorder aux jeunes et à leurs problèmes toute l'attention qu'ils méritent. Le problème des étudiants figure parmi ceux dont la nature et l'urgence requièrent une telle étude.

10. Car, aux termes de la résolution ECOS/19/Res.5 (I) de la Commission économique et sociale de l'OUA, la Panafricaine des jeunes était chargée " de susciter une union estudiantine panafricaine". Certes le Mouvement Panafricain de la Jeunesse est, selon le préambule de son programme, "le représentant de la jeunesse africaine à l'échelle internationale et à ce titre, il reflète et défend les aspirations et la personnalité de la jeunesse africaine devant les organisations internationales". Pour réaliser la mission que lui a assignée la Commission économique et sociale de l'OUA, le MPJ a besoin du soutien moral et financier des organes politiques de l'OUA et de chaque gouvernement pris individuellement.

11. Et le Secrétariat pense que le moment est venu de se pencher sur la manière la meilleure de préparer la jeunesse africaine aux obligations nationales et interafricaines de demain. En effet, ne constate-t-on pas aujourd'hui en Afrique une tendance croissante pour les Chefs d'Etat et de Gouvernement, à s'entourer d'une "équipe" de jeunes techniciens ? Si le besoin de l'apport des jeunes à l'édification de la nation est ressenti, il s'impose que ces "futurs compagnons" ne soient pas négligés aussi longtemps qu'on n'aura pas à faire appel à eux. Il faudrait, au contraire, qu'ils soient mis en réserve de la République. Il s'avère donc nécessaire que des directives précises puissent être données au Secrétaire général en vue d'établir un contact avec les étudiants.

12. On n'est pas sans ignorer que sur ce point précis, le problème est plus délicat que celui de la jeunesse tout court. En effet, les étudiants africains en général et en particulier les étudiants réunis sous l'égide de la Fédération des Etudiants de l'Afrique Noire en France (FEANF), véritable Nid des prochains dirigeants africains, boudent systématiquement l'OUA. D'après leur propre expression, la "transformation de l'OUA en un simple syndicat des Chefs d'Etat a été dénoncée avec vigueur dans leurs nombreux congrès. Ils estiment que cette institution avait trahi par "son hétérogénéité incurable" la grande espérance que sa création avait suscitée. On devrait faire comprendre aux jeunes, s'ils ne le savent pas déjà, que des questions urgentes se posent à la jeunesse comme aux dirigeants de notre Continent. La jeunesse et surtout les Etudiants peuvent jouer un rôle important dans leur solution. Comme le disait si bien un dirigeant de Mouvement de jeunesse, la Jeunesse et les Etudiants ne sont pas cependant des forces uniques animées par une seule conception. Au contraire, les grands courants qui existent dans le monde se trouvent en leur sein. Mais si les jeunes et les étudiants pensent différemment, les mêmes questions se posent à chacun d'eux.

13. Comment lutter pour assurer le droit des peuples à l'indépendance et bâtir une paix durable ? Comment permettre la Libération des peuples sous domination coloniale portugaise et de

l'Afrique Australe, construire un système de Sécurité africaine ? Comment mettre fin aux grands fléaux qui ravagent encore notre Continent : la faim, le racisme, l'analphabétisme, la misère endémique ? Comment garantir le droit au métier, à l'éducation, au travail, aux loisirs, à la culture pour tous ? Des jeunes et des étudiants de toutes opinions recherchent activement de par le monde une solution à toutes ces questions brûlantes qui unissent les courants les plus divers et qui ont revêtu une ampleur exceptionnelle ces derniers temps. Parmi les étudiants, une situation, une prise de conscience, et des revendications nouvelles ont pour conséquence de vastes mouvements de lutte. Il n'appartient absolument pas ; à telle ou telle force, à telle ou telle organisation de prétendre apporter seule à l'Afrique, la contribution de la jeunesse et des étudiants aux problèmes actuels. Cette contribution sera d'autant plus efficace que la jeunesse et les étudiants sauront et voudront s'unir, se préparer donc pour les années qui viennent afin d'aborder avec succès la période de la restauration et du développement du Continent.

14. En ce qui concerne LA CONFERENCE DES FEMMES AFRICAINES dont le Secrétariat général est également à Algèr, la collaboration avec l'OUA est fort appréciable. La CFA n'a jamais caché sa haute appréciation pour l'intérêt manifeste que l'OUA lui porte : elle a toujours obtenu un soutien moral et financier de la part de l'OUA. Depuis sa création, en 1962 à Dar-es-Salaam, (Tanzanie), la CFA a organisé jusqu'ici plus de six séminaires de formation féminine sur des thèmes divers (protection de la santé de la mère, de l'enfant, éducation, formation de cadres, etc...). Elle a organisé également des stages de formation professionnelle. Il semble que depuis son Congrès de 1968, cette Conférence n'a pas pu, faute de moyens pécuniaires, respecter le programme qu'elle s'était fixé. Elle connaît en effet des difficultés pour recouvrer les cotisations. La réalisation du noble but qu'elle s'est assigné risque d'être compromise par manque de fonds. Ici, il est juste de signaler que le Conseil des Ministres de l'OUA avait alloué à cette Conférence à titre de subvention pour l'année 1970-71 la somme de 35.000 \$ EU, sur les 100.000 qu'elle avait demandés.

On espère ainsi que cette somme lui permettra, autant que faire se peut, de poursuivre l'exécution de son programme d'action pour l'émancipation de la femme africaine.

15. La participation de la femme africaine à la vie active, comme le souligne si bien le programme d'action combien louable de son mouvement pour les années 1969-70-71 s'accroît de plus en plus. Elle est directement liée au développement économique, social politique et culturel propre à notre Continent. De plus en plus, la femme prend conscience du rôle important qui lui revient dans la société moderne. Elle est également consciente du grand retard qui la sépare de son frère, retard en partie dû à certaines traditions et coutumes rétrogrades, à l'analphabétisation au manque de formation et de qualifications professionnelles. La Conférence des femmes africaines s'acharne à tout mettre en oeuvre pour permettre à la femme africaine de prendre sa place au sein de la Société nationale et internationale.

16. QUANT AU DOMAINE DES SPORTS, Le Secrétariat de l'OUA entretient également de très bonnes relations avec le Conseil Supérieur du Sport en Afrique dont le siège est à Yaoundé (Cameroun). Des tentatives sont faites de part et d'autre pour étudier, conformément aux nombreuses résolutions de l'OUA, les voies et moyens les meilleurs d'établir une collaboration plus étroite encore afin de suivre d'une manière approfondie la situation du Sport en Afrique et son rôle en faveur du développement global de notre Société. En effet, le Sport peut jouer un rôle de premier plan en faveur du développement de l'individu, de la communauté, de la Nation ainsi que du Continent. Le Sport peut être aussi un moyen puissant en faveur de la compréhension internationale. A travers les barrières de langues, le Sport peut créer des amitiés durables et ainsi oeuvrer en faveur de l'instauration de la paix, de l'amitié et de l'Unité de notre Continent.

17. Il ne serait peut-être pas sans intérêt de rappeler comment a vu le jour l'Organisation du Sport en Afrique et quelles sont ses activités. C'est au cours de la réunion du Comité permanent des jeux africains tenus à Brazzaville les 13, 14 et 15 juillet 1965 et groupant la presque totalité des pays africains

que fut décidée la création du Conseil Supérieur du Sport en Afrique. D'après le procès-verbal de cette réunion, on pouvait conclure en effet que la création au niveau de l'Afrique d'un organisme de coordination et de développement des sports a été non seulement souhaitée, mais aussi acceptée et décidée à l'unanimité. Certains délégués à cette réunion proposèrent que les activités du Secrétariat général de cette nouvelle organisation devraient, à l'instar du mode de fonctionnement d'autres organismes interafricains, être subventionnées par l'OUA. D'autres, par contre, s'opposèrent à toute tentative de lier le CSSA à l'organisation politique qu'est l'OUA. Ceci démontre clairement les divergences d'opinions quant à la collaboration entre l'OUA et l'Organisation du Sport en Afrique.

18. Les Statuts du Conseil Supérieur du Sport en Afrique ont été adoptés à l'unanimité en décembre 1966 à Bamako (Mali) et trente six pays africains y sont affiliés. Le CSSA doit former des entraîneurs et officiels à qualification internationale, superviser l'organisation des deuxièmes jeux africains qui rassembleront les quarante mille meilleurs athlètes du Continent à Lagos en janvier 1973, harmoniser et coordonner les manifestations sportives à l'échelle du Continent, préparer la participation de l'Afrique aux jeux olympiques et aux autres compétitions mondiales orienter et maintenir le sport africain dans la voie de l'Unité Africaine.

19. Dans le Chapitre VII de ses Statuts traitant des ressources, on remarque à l'article 26 paragraphe B que les subsides de l'Organisation peuvent provenir de tous groupements ou toutes institutions nationaux ou internationaux désireux d'aider le développement du sport africain. Il ne serait guère inutile de rappeler que, le Conseil des Ministres de l'OUA, réuni en sa 9ème session ordinaire du 4 au 10 septembre 1967 à Kinshasa, avait adopté la résolution CM/Res.110 (X) qui accordait une subvention de £ 20.000 au Conseil Supérieur du Sport en Afrique pour ses activités de 1967 à 1969. Il est cependant regrettable qu'au point 3 de ladite résolution, il soit mentionné expressément

"qu'il est entendu que la subvention ainsi accordée n'aurait pas un caractère permanent". Ceci laisse supposer que cet organisme pourrait échapper très facilement aux injonctions de l'OUA, comme par exemple à celle contenue dans la résolution CM/Res.140 (X) qui lui demandait instamment de traduire sans équivoque la volonté africaine de rejeter toutes les mesures d'indulgence du CIO à l'égard du racisme. L'OUA commet des tâches au CSSA d'une part et d'autre part se montre assez réticente quant à l'aide financière à lui apporter. C'est là, semble-t-il, une situation assez paradoxale:

20. Le Secrétaire général du CSSA déclarait lors du dernier Congrès du CSSA en mars 1970 au Caire que les rapports entre le CSSA et l'Organisation de l'Unité Africaine s'étaient affermis depuis la publication le 26 janvier 1966 à Addis Abéba du communiqué final consacrant, à l'issue de la première séance de travail tenue par les deux secrétaires généraux, l'opportunité d'une coopération étroite entre l'OUA et le CSSA. Quatre années se sont écoulées depuis cette date et l'assistance que le CSSA a reçue de l'OUA fait déjà l'objet d'un bilan reconfortant, devait-il poursuivre. "Si nous avons l'impérieux devoir d'exprimer notre profonde gratitude à l'OUA pour la très bienveillante compréhension témoignée à l'égard de notre Organisation, ajoute l'orateur; il n'en faut pas moins souligner le caractère toujours incertain des aides financières accordées. Cela tient sans doute au fait que nos relations avec l'OUA ne reposent sur aucun texte précis. Je pense qu'il est nécessaire et urgent de se pencher sur ce problème et de se prononcer sur le principe de la signature d'un accord de coopération qui serait étudié et négocié par notre Bureau exécutif avec le Secrétariat général de l'OUA et dont le texte définitif serait soumis à la ratification du Conseil des Ministres de l'OUA et à celle de la prochaine Assemblée de notre Conseil".



./..

21. C'est là aussi, il va sans dire, le grand souhait de l'OUA, car la fonction altruiste du Sport est un autre élément fondamental de l'intérêt que l'Organisation de l'Unité Africaine, qui se veut une oeuvre de solidarité et de fraternité entre les peuples d'Afrique attache au Conseil Supérieur du Sport en Afrique et à ses activités. Ce voeu du CSSA mérite que le Conseil lui prête attention et étudie dans quelle mesure il peut être concrétisé. En tout état de cause, il n'est pas incompatible qu'un organisme ayant un statut d'observateur auprès de l'OUA puisse conclure avec cette dernière un accord de coopération.-

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1971-06

O.A.U. and African Non-Governmental Organizations (1)

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/7624>

Downloaded from African Union Common Repository